



Cessation d'une indivision entre frères et soeurs

Par **Annie Durbin**, le **24/03/2008** à **16:25**

Nous sommes 3 frères et soeurs qui disposons, à la suite d'une succession, d'une maison en indivision. Cette maison a été estimée lors de la succession à 80 000 euros. Dans cette maison, il y a des travaux importants à faire (les poutres de la cave supportant le sol de la cuisine étant pourries) et mon frère souhaite nous vendre sa part ne voulant plus rester dans l'indivision. Il ne veut rien savoir sur le montant des travaux à faire divisé par 3. Comment doit-on procéder ? Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/03/2008** à **19:45**

Bonsoir
Si ce prix est celui de la maison en l'état et reconnu par tout le monde, vous pouvez créer une SCI avec votre autre frère ou rester en indivision si cela vous chante... et racheter sa part au 3ème, avant les travaux.
Si vous valorisez cette maison avec des travaux, sa part vaudra plus chère.
Si vous n'êtes pas d'accord sur le prix, faites expertiser ce bien.
Cordialement